



Liste des Avis émis sur le projet

Projet de reclassement de la Réserve naturelle régionale Confluence Garonne-Ariège (31) sur un nouveau périmètre et avec une nouvelle réglementation

Les avis suivants ont été émis dans le cadre de la consultation sur le projet :

- Courier du Préfet de la région Occitanie
- Courier du CSRPN
- Courier de la Communauté d'Agglomération du Muretain
- Courier de la Mairie de Goyrans
- Courier de la Mairie de Labarthe sur Lèze
- Courier de la Mairie de Roques
- Courier de la Mairie de Vieille-Toulouse
- Courier de la Mairie du Vernet



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Préfet

Toulouse, le

30 JAN. 2026

Madame la Présidente,

Par courrier en date du 2 décembre 2025, vous m'avez saisi pour avis, dans le cadre des consultations prévues aux 1^o et 2^o du II de l'article L. 332-2-1 du code de l'environnement, relatives au projet de renouvellement du classement et d'extension de la réserve naturelle régionale Confluence Garonne-Ariège.

En application des dispositions de l'article R. 332-31 du même code, j'ai l'honneur de vous faire part des éléments suivants.

S'agissant des perspectives de protection réglementaire portées par l'État, aucun projet de réserve naturelle nationale n'est envisagé à ce stade sur les parcelles proposées au classement en réserve naturelle régionale. À cet égard, par courrier du 7 octobre 2025, la directrice départementale des territoires de la Haute-Garonne vous a donné son accord pour intégrer des parcelles cadastrées appartenant à l'État au sein du périmètre révisé, en complément du domaine public fluvial déjà inclus dans le périmètre d'origine. La superficie totale concernée est de 11,64 hectares.

Par ailleurs, aucun projet de grands travaux ou d'équipements susceptible d'être implanté sur le territoire du périmètre projeté de la réserve, n'est identifié à ce jour par les services de l'État.

Enfin, les servitudes d'utilité publique applicables au territoire proposé au classement, telles que référencées au Géoportail de l'urbanisme, sont jointes en annexe au présent courrier.

Dans ces conditions, mes services demeurent à la disposition du conseil régional et du gestionnaire de la réserve pour accompagner, le cas échéant, la poursuite de cette démarche.

Je vous prie d'agrérer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération la meilleure.

Bien à vous,

Pierre-André DURAND

Madame Carole DELGA
Présidente du Conseil régional d'Occitanie
Hôtel de Région
22, boulevard Maréchal Juin
31406 TOULOUSE Cedex 9

Copie : Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne

1, place Saint-Étienne
31038 TOULOUSE CEDEX 9
Tél. : 05 34 45 34 45
Site internet : www.prefectures-regions.gouv.fr/occitanie

PAC
RNR 288 Confluence Garonne-Ariège

janvier 2026

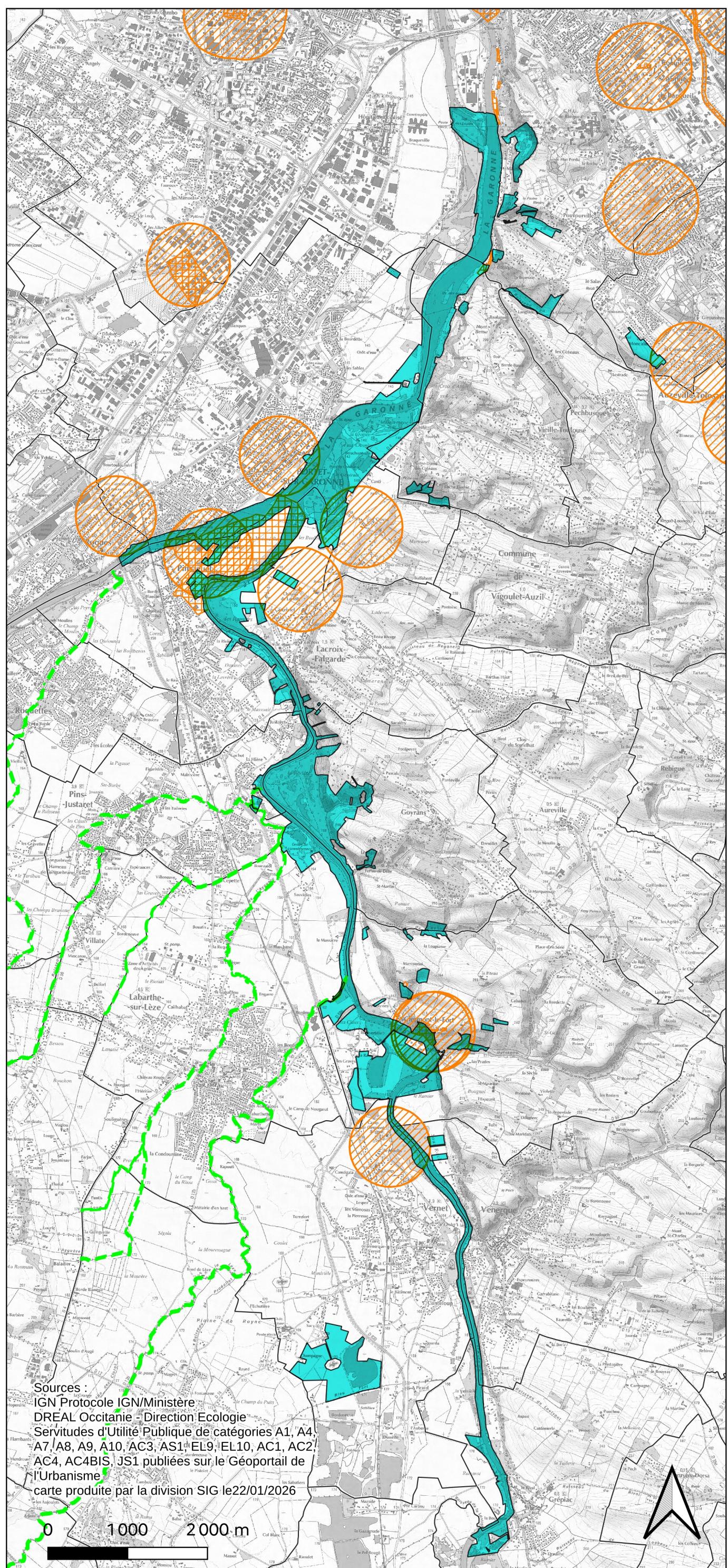
Carte 3

■ Projet 2015+ 2025
□ Limites communales

SUP - Conservation du patrimoine

Servitudes d'Utilité Publique de catégories :
A1, A4, A7, A8, A9, A10, AC3, AS1,
EL9, EL10, AC1, AC2, AC4, AC4BIS, JS1
publiées sur le Géoportail de l'Urbanisme

assiette_sup_s_prod_9e932565-934b-4890-a3cf-c911a13f7239
■ Protection des bois et forêts à Mayotte - A1
■ Lits et berges des cours d'eau - A4
■ Forêts dites de protection - A7
■ Terrains en montagne et dunes - A8
■ Zones agricoles protégées - A9
■ Protection naturelle, agricole et forestière du plateau de Saclay - A10
■ Périmètre des abords - AC1
■ Monuments historiques - AC1
■ Sites inscrits et classés - AC2
■ Réserves naturelles - AC3
■ Sites patrimoniaux remarquables - AC4
■ Plans de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine - AC4bis
■ Protection des eaux - périmètre de protection immédiate - AS1
■ Protection des eaux - périmètre de protection rapprochée - AS1
■ Protection des eaux - périmètre de protection éloignée - AS1
■ Protection des eaux - périmètre de protection eau minérale - AS1
■ Littoral - EL9
■ Parcs nationaux - EL10
■ Equipements sportifs - JS1
assiette_sup_p_prod_9e932565-934b-4890-a3cf-c911a13f7239
◆



PAC
RNR 288 Confluence Garonne-Ariège
janvier 2026

Carte 2

■ Projet 2015+ 2025
□ Limites communales

SUP - Ressources et équipements

Servitudes d'Utilité Publique de catégories:

I2, I4, I5, I9, I6, A2, A3, A5, A6, I3, EL3,

EL4, EL5, EL6, EL7, EL8, EL11, T1,

T2, T3, T4, T5, T6, T7, T9, PT1, PT2, PT3

publiées sur le Géoportail de l'Urbanisme

assiette_sup_l_prod_9e932565-934b-4890-a3cf-c911a13f7239

Conduites d'irrigation - A2

Canalisations publiques d'eau et assainissement - A5

Alignement des voies publiques - EL7

Canalisations de transport de gaz, hydrocarbures et produits chimiques - I3

Canalisations aériennes - I4

Canalisations électriques souterraines - I4

Réseaux de télécommunication - PT3

Survol au profit des téléphériques - T2

assiette_sup_s_prod_9e932565-934b-4890-a3cf-c911a13f7239

Conduites d'irrigation - A2

Entretien des canaux d'irrigation - A3

Canalisations publiques d'eau et assainissement - A5

Écoulement des eaux nuisibles - A6

Cours d'eau - Halage - EL3

Cours d'eau - Marchepied - EL3

Développement et protection des montagnes - EL4

Visibilité sur les voies publiques - EL5

Réserve de terrains nécessaires aux routes - EL6

Alignement des voies publiques - EL7

Champs de vue pour la navigation maritime - EL8

Interdiction d'accès en bord de routes - EL11

Energie hydraulique - I2

Canalisations de transport de gaz, hydrocarbures et produits chimiques - I3

Canalisations de transport de gaz, hydrocarbures et produits chimiques - I3

Canalisations électriques - I4

Canalisations de distribution de gaz - I5

Mines et carrières - I6

Canalisation de transport et de distribution de chaleur - I9

Communications électroniques - Zone de garde - PT1

Communications électroniques - Zone de protection - PT1

Communications électroniques - Zone primaire de dégagement - PT2

Communications électroniques - Zone secondaire, spéciale et secteur de dégagement PT2

Réseaux de télécommunication - PT3

Voies fermées et visibilité sur les voies publiques - T1

Survol au profit des téléphériques - T2

Tréfonds - T3

Aéronautique de balisage - T4

Circulation aérienne - T5

Terains nécessaires à la navigation aérienne - T6

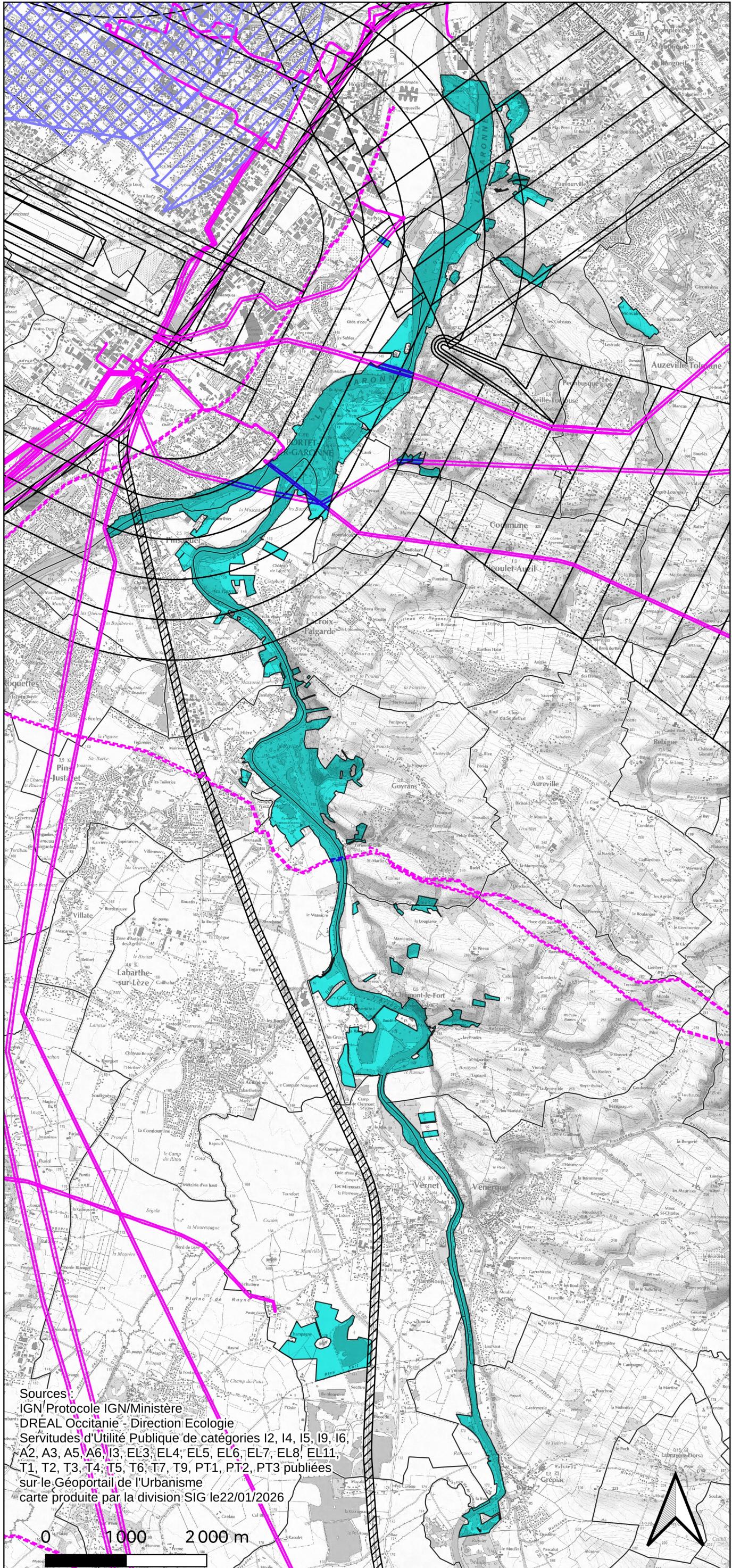
Extérieur des zones de dégagement - T7

Transport par câble - T9

assiette_sup_p_prod_9e932565-934b-4890-a3cf-c911a13f7239

Aéronautique de balisage - T4

Extérieur des zones de dégagement - T7



Avis n° 2025-28 du CSRPN Occitanie

relatif au projet de classement pour modification de périmètre et de réglementation de la RNR Confluence
Garonne-Ariège (31)

Vu le dossier de demande de classement déposé par l'association Nature en Occitanie auprès de la Région Occitanie en date du 1^{er} août 2025,

Vu l'avis des rapporteurs du CSRPN,

Vu les échanges du Groupe de travail Aires protégées lors de la réunion du 9 décembre 2025,

Vu le vote électronique du CSRPN du 18 au 29 décembre 2025,

Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel donne un avis favorable à ce projet de reclassement de la RNR Confluence Garonne-Ariège, assorti des recommandations suivantes :

- ne pas autoriser les embarcations à moteur dans le projet de réglementation ;
- poursuivre le travail engagé sur la limitation du risque incendie et de la fermeture des milieux de pelouses et landes sur les coteaux, dans un contexte de difficulté à trouver des intervenants ;
- cultiver la signature de corridor fluvial. Cette configuration rare en Occitanie, fait de la réserve Confluence Garonne-Ariège, un territoire expérimental de gestion et de connaissance sur la dynamique alluviale. C'est un fil conducteur dans la gestion menée sur la RNR qu'il est important de valoriser.

Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel salue l'initiative d'extension de périmètre de la RNR Confluence Garonne-Ariège qui renforce la cohérence territoriale de la réserve d'un point de vue corridor écologique, et félicite l'équipe gestionnaire de la RNR pour toute la dynamique de préservation quelle impulse sur le territoire.

Toulouse, le 05/01/2026

La présidente du CSRPN Occitanie,

Magali Gerino



Muret, le 13 janvier 2026

Conseil Régional Occitanie
Madame Carole DELGA
22, boulevard du Maréchal Juin
31400 TOULOUSE

Affaire suivie par Olivier SEGRESTIN
Directeur Aménagement et Habitat
Tél : 05.34.46.30.42
N/Réf. : AM/AT/AM/OS/BD/N° 2026D/58

Objet : Consultation sur le projet d'extension du périmètre de la réserve naturelle régionale Confluence Garonne Ariège (31)

Madame la Présidente,

Par courrier en date du 02 décembre 2025, vous nous informez que l'association Nature en Occitanie, gestionnaire de la réserve naturelle régionale « Confluence Garonne Ariège », a sollicité la Région Occitanie pour le compte des propriétaires, afin de porter la superficie de la réserve à 875 Ha contre 579 Ha actuellement. Selon l'association, cette extension permettra d'améliorer la cohérence du périmètre de la RNR, et l'efficacité de sa préservation. Afin d'instruire cette demande, vous nous informez que la Région doit engager les procédures prévues au code de l'environnement (L332-2-1 et R332-1) et qu'à ce titre, vous sollicitez l'avis du Muretain Agglo sur ce nouveau périmètre et sur la candidature de l'association Nature en Occitanie pour en assurer la gestion.

Après examen attentif du dossier de demande de classement, de ses annexes techniques et patrimoniales, ainsi que de la fiche de consultation régionale, nous tenons à souligner la grande qualité du travail produit et la solidité des fondements scientifiques, territoriaux et partenariaux sur lesquels repose ce projet.

L'extension proposée, portant le périmètre de la réserve à 875,2 hectares sur 14 communes, répond à des enjeux majeurs pour notre territoire. Elle permet de renforcer significativement la cohérence écologique du corridor fluvial de la Garonne et de l'Ariège, en intégrant des espaces naturels stratégiques du lit mineur, du lit majeur, des zones humides, des boisements alluviaux, des prairies et friches alluviales, ainsi que des coteaux secs et vallons boisés. Les documents joints mettent clairement en évidence la responsabilité forte de la réserve en matière de conservation d'habitats et d'espèces patrimoniales, dont plusieurs sont rares, menacées ou protégées à l'échelle régionale, nationale et européenne.

Au-delà des enjeux strictement naturalistes, ce projet contribue également à la protection de la ressource en eau et des captages stratégiques pour l'alimentation en eau potable, à la prévention du risque inondation, au maintien de services

éco systémiques essentiels (stockage du carbone, régulation climatique, filtration des eaux), ainsi qu'à la structuration d'un grand espace de nature accessible, support d'usages maîtrisés, de loisirs, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, aux portes immédiates de la métropole toulousaine. Nous souhaitons également saluer la méthode employée, fondée sur une concertation large et approfondie associant collectivités, services de l'État, usagers, acteurs socio-économiques, propriétaires et habitants, qui a permis d'aboutir à un projet équilibré, à un règlement consolidé et à une meilleure prise en compte des usages existants, tout en affirmant des objectifs de protection ambitieux.

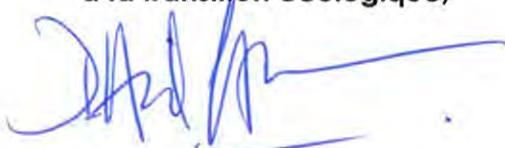
Nous sommes pleinement conscients que l'extension du périmètre de la réserve naturelle régionale entraînera des besoins supplémentaires en matière de moyens humains et financiers afin d'assurer une gestion efficace, une présence renforcée sur le terrain, le suivi scientifique, l'accueil du public et la mise en œuvre des futurs plans de gestion. À ce titre, nous comptons sur une solidarité active, pérenne et partagée de l'ensemble des partenaires financiers, condition indispensable à la réussite durable de ce projet structurant pour notre territoire.

Par ailleurs, nous nous permettons d'attirer votre attention sur un point qui interroge la cohérence globale du dispositif : la poursuite, au sein même du périmètre de la future réserve, de pratiques agricoles conventionnelles incluant l'usage de pesticides. Sans remettre en cause la légitimité de ces exploitations ni conditionner notre soutien au projet à l'interdiction de telles pratiques, il nous semble important de souligner que cette situation peut apparaître en décalage avec la finalité première d'une réserve naturelle. Cette question mérite, selon nous, d'être posée collectivement. La création d'une réserve naturelle régionale constitue une opportunité pour engager un débat de fond sur la compatibilité entre les usages agricoles existants et les objectifs de protection de la biodiversité, ainsi que sur les trajectoires d'évolution possibles, construites dans le dialogue et l'accompagnement. C'est dans cet esprit constructif que nous souhaitons interpeller la Région, afin que ce sujet puisse être pleinement discuté avec l'ensemble des parties prenantes, et que la réserve naturelle soit à la fois un outil de protection efficace et un espace d'échanges et de progrès.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, nous émettons un avis de principe favorable sur le projet de reclassement et d'extension de la réserve naturelle régionale Confluence Garonne Ariège. Nous approuvons également la candidature de l'association Nature En Occitanie en tant que gestionnaire de cette nouvelle RNR, au vu de l'excellent travail réalisé depuis plusieurs années sur le périmètre actuel, de son expertise reconnue, de sa capacité d'animation territoriale et de la qualité de la gestion conduite depuis la création de la réserve.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre considération distinguée.

**Le Vice-Président
à la transition écologique,**



David-Olivier CARLIER

**Le Vice-Président
à l'Aménagement
du Territoire,**



Jean-Louis COLL

Le Président,



André MANDEMENT

M A I R I E
D E
G O Y R A N S
H A U T E - G A R O N N E

Code Postal : 31120
Téléphone 05 61 76 35 64
Télécopie 05 61 76 45 28



Goyrans, le 6 janvier 2026

RE G I O N O C C I T A N I E
Service Biodiversité et Territoires
DAPHNEE
201 avenue de la Pompignane
34064 MONTPELLIER Cedex 2

Objet : Consultation reclassement de la RNR Confluence Garonne-Ariège

Madame la Présidente,

En réponse à votre courrier du 2 décembre, dans lequel vous me sollicitez au sujet du projet de reclassement de la RNR et sur la candidature de Nature en Occitanie pour en assurer la gestion, j'ai le plaisir de vous informer que j'émets un avis favorable à ce dossier.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

Véronique HAÏTCE





Le 22/12/2025

Madame Carole DELGA
Présidente de Région Occitanie
22, bd du Maréchal JUIN
31 406 Toulouse Cedex 9

Le Maire,

: YC/VP/IR

Objet : consultation sur le projet de re-création de la réserve naturelle régionale Confluence Garonne-Ariège (31).

Madame la Présidente,

Je formule un avis tout à fait positif sur le projet de re-création de la réserve naturelle régionale Confluence Garonne-Ariège, dont j'ai été informé par votre courrier du 2 décembre 2025.

Je suis complètement en phase avec ses objectifs qui vont dans le sens de l'intérêt du territoire, et je constate avec intérêt l'augmentation de son périmètre dont une partie se trouve sur la commune de Labarthe-sur-Lèze.

Je tiens à la disposition de Monsieur le commissaire enquêteur une salle communale pour une permanence, afin que la procédure en cours se fasse dans les meilleures conditions possibles.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Yves CADAS



Madame la Présidente
CAROLE DELGA
HOTEL DE REGION
22 Boulevard du Maréchal Juin
31 406 Toulouse Cédex 9

Roques, le 3 février 2026

N/Réf. : 2026/02/22/SM/ED/MP/002

V/ Réf. : DAPHNEE/SBT/62/D25-03746

Objet : Consultation sur le projet de création de la RNR Confluence Garonne-Ariège

Dossier suivi par : Eliette Dalmon, Directrice Générale des Services

eliette.dalmon@mairie-roques.fr

06.18.08.58.84

Madame la Présidente,

J'accuse réception du courrier daté du 2 décembre dernier, réceptionné le 22 janvier 2026.

La Commune de Roques a bien pris connaissance de la consultation concernant le projet de reclassement et d'extension du périmètre de la Réserve naturelle régionale Confluence Garonne-Ariège.

Je vous informe que la Commune se positionnera à l'occasion de l'enquête publique qui se déroulera à compter du 10 février 2026.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
S. Mabire



MAIRIE
du
VERNET



30, avenue de la Mairie
31810 LE VERNET

Tél : 05 61 08 50 47
Fax : 05 61 08 30 02

E-mail :
urbanisme@mairieduvernet.fr

Site :
www.mairielevernet31.fr

Monsieur Bernard TISSEIRE
Maire

A

REGION OCCITANIE
Mme Carole DELGA
Présidente de région
Service Biodiversité et Territoires
DAPHNEE
22, boulevard du Maréchal Juin
31400 TOULOUSE

Objet : *Projet de reclassement de la Réserve naturelle régionale Confluence Garonne-Ariège*

Madame la Présidente,

Faisant suite à votre courrier en date du 02 décembre 2025, je soussigné Bernard TISSEIRE, Maire de la commune du VERNET, vous confirme qu'en attendant la délibération du conseil municipal prévue en janvier 2026, je donne un avis favorable au projet de re-création de la réserve naturelle régional Garonne-Ariège ainsi qu'à la candidature de Nature en Occitanie pour en assurer la gestion.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sincères salutations.

Au VERNET, le 7 janvier 2026.

Le Maire,
Bernard TISSEIRE



Haute-Garonne
Vieille-Toulouse

République Française

Liberté - Égalité - Fraternité

Le 23 décembre 2025

Madame la Présidente
du Conseil régional Occitanie
22 boulevard du Maréchal Juin

31406 TOULOUSE CEDEX 9

*Vos réf : Daphnée/SBT/62/D25-03746
Affaire suivie par Julie GENG-BORGEL*

Nos réf : GR/FM - 207 -

Objet : Consultation sur le projet de re-création de la réserve naturelle régionale Confluence Garonne-Ariège

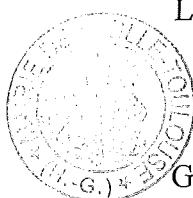
Madame la Présidente,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre courrier daté du 02 décembre dernier relatif à la consultation sur le projet de re-création de la réserve naturelle régionale Confluence Garonne-Ariège et vous en remercie.

J'émets un avis extrêmement favorable à ce projet, ainsi qu'à la candidature de Nature en Occitanie, pour en assurer la gestion.

Veuillez recevoir, Madame la Présidente, l'expression de ma parfaite considération.

Le Maire,



Gérard ROBERT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Gérard ROBERT".